



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance
Dossier n° DP 077 371 23 00011

Date de dépôt : 20/03/2023
Demandeur : Monsieur Antoine MATHIEU
Pour : Pose d'une clôture avec un
soubassement de 0,80cm de hauteur avec un
grillage rigide de couleur gris et la pose d'un
portail coulissant de 3 mètres
Adresse du terrain : 18 rue de Meaux à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2023/018
de non-opposition à une déclaration préalable avec prescription
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la demande de déclaration préalable déposée le 20/03/2023 par Monsieur Antoine MATHIEU demeurant 18 rue de Meaux, à POMMEUSE (77515) ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la pose d'une clôture avec un soubassement en parpaing enduit de finition d'une hauteur de 0,80 cm, pose d'un grillage rigide de couleur gris et la pose d'un portail coulissant de 3 mètres de couleur gris ;
- Sur un terrain situé 18 rue de Meaux , à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018,

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018,

VU l'affichage en mairie en date du 20/03/2023 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article suivant.

Article 2

La hauteur des clôtures est limitée 2 mètres.

Fait à POMMEUSE, le 29 mars 2023

Pour le Maire,
L'adjoint délégué
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de la commune dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.